



Regroupement familial avec une touriste

Par **Didido**, le **28/10/2015 à 10:09**

Bonjour, je suis algérien , j'ai un titre de séjour d'un an statut salarié est ce que je peux me marier civilement en france avec ma fiancée qui a un visa cour séjour et entamer la procédure du regroupement familial par la suite? rnmerci

Par **amajuris**, le **28/10/2015 à 11:23**

bonjour,rnc'est exceptionnel mais possible si votre fiancée séjourne régulièrement en france.rnvous pouvez consulter ce lien:rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20841>rnsalutations